

besoin d'être préservée des rigueurs de l'aquilon et des ardeurs dévorantes du midi. Que peut-il pour son salut ? Rien. Il ne peut même pas prier — ce que peut au moins le pécheur adulte — et, comment le pourrait-il, si personne ne lui apprend à tourner ses regards vers son Père qui est dans les cieux ?

Donc, s'il n'y a pas une puissance faite d'amour et de miséricorde, qui retire des ondes perfides du Nil cette faible créature, qui la presse tendrement dans ses bras et la couvre de son égide pour l'élever à Dieu, c'en est fait de son âme : elle languit et meurt.

La divine Providence a sans doute mis cette puissance dans les parents, mais leur protection suffit-elle toujours à l'enfant ? Certes, nous savons qu'elle est sujette à faiblir chez eux, comme tout ce qui est humain. Combien de ces chers petits êtres, fruits du vice, sont, dans les villes surtout, abandonnés cruellement à eux-mêmes ! que d'enfants nés au sein de la pauvreté, gisent à l'ombre de l'ignorance ou du vice ! que de parents catholiques négligent l'âme de leurs enfants ! combien, enfin, de ces pauvres petits se voient de bonne heure privés, par la mort, de ceux qui leur avaient donné le jour, et, par suite, sans aucun soutien sur la terre !

I

Où donc chercher ce qui manque à la paternité humaine ? où trouver l'auguste protection capable d'opérer sûrement et efficacement le salut de l'enfance ? c'est dans la charité infiniment miséricordieuse du Cœur de JÉSUS notre rédempteur à tous. Le divin Sauveur a pris l'enfance sous sa protection spéciale quand il a dit : "Laissez venir à moi les petits enfants" (Matth. 19), et quand il a proclamé comme fait à lui-même ce que l'on donnerait de soins à ces petits, "*qui suscipit talem in nomine meo me suscipit.*"

C'est sa charité, répandue dans son Eglise, qui dans tous les temps a suscité des apôtres généreux de l'enfance. Et c'est l'une des gloires incomparables de l'Eglise que cette